

Communauté de Communes Retz-en-Valois

Le dernier Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Retz-en-Valois (CCRV) a eu lieu le vendredi 29 mars 2019. Comme chaque année à la même période, ce Conseil était principalement consacré à la présentation du budget de la collectivité. Deux autres sujets se sont distingués de l'ordre du jour : le partenariat avec la CCI de l'Aisne et le règlement d'assainissement collectif.

Finances

Le vote du budget était l'un des principaux sujets du Conseil communautaire du 29 mars avec la fixation des taux des différentes taxes.

Comme en 2018, les conseillers communautaires ont voté à l'unanimité le maintien des taux des taxes d'habitation (7.81%), foncière sur le bâti (1.24%) et non bâti (5.34%), d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM à 11.50%) et de la cotisation foncière des entreprises (CFE à 21.10%).

Le budget de la CCRV a été présenté par Benoît LETRILLART, vice-président en charge des finances et a été adopté à l'unanimité.

Parmi les dépenses d'investissement, il a été reconduit l'enveloppe de 300 000€ consacrée aux fonds de concours dédiés au soutien du financement des projets d'investissement des communes membres. En outre, les investissements suivants sont inscrits dans le budget 2019 :

- la réhabilitation de l'assainissement non collectif dans les communes de Dammard, Dommiers, Epagny, Fontenoy et Mortefontaine.
- d'assainissement collectif, notamment l'avenue de Compiègne à Villers-Cotterêts et rue du marché au blé à la Ferté-Milon.
- Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi)
- fibre optique
- mise aux normes de la déchèterie d'Ambleny
- travaux de voirie
- aménagement des locaux du Relais Assistants Maternels.

Convention de partenariat avec la CCI de l'Aisne

Dans le cadre du schéma de développement économique de la CCRV, les conseillers communautaires ont approuvé à l'unanimité la mise en place d'une convention de partenariat avec la CCI de l'Aisne. Celle-ci portera sur les trois axes suivants :

1. Appuyer le développement et la compétitivité des entreprises en place

Le maintien et le développement du tissu économique des petites entreprises (moins de 20 salariés) restent un enjeu majeur pour le territoire Retz-en-Valois. En complémentarité de l'action de la Communauté de Communes, la CCI mobilisera les ressources nécessaires afin de proposer un accompagnement sur mesure aux entreprises.

2. Favoriser la transmission des entreprises du territoire

La CCI de l'Aisne s'engage à visiter individuellement les entreprises potentiellement cessibles qui auront été identifiés soit par elle-même, soit par la collectivité.

Un accompagnement à la préparation de la transmission de l'entreprise et à la recherche de repreneur potentiel sera proposé.

3. Développer les usages de base du numérique :

Afin d'aider les entreprises dans leur transition numérique, la CCI de l'Aisne proposera 4 ateliers annuels sur les usages du digital, plus particulièrement axés sur la relation clients.

La CCRV finance ces actions à hauteur de 24 000€ maximum pour que ces prestations soient gratuites aux entreprises. Elle conserve également pour 2019, une participation de près de 7 500€ à Initiative Aisne. Ainsi en 2018 sur le territoire Retz-en-Valois, 17 prêts pour 12 entreprises pour un montant de 137 000€ ont pu être octroyés.

Règlement d'assainissement collectif

Depuis le 1^{er} janvier 2017, la compétence assainissement collectif a été transférée à la CCRV. Neuf communes membres sont concernées par ce type d'assainissement : Ambleny, Berny-Rivière, Coyolles, La Ferté-Milon, Longpont, Pernant, Ressons-le-Long, Vic-sur-Aisne et Villers-Cotterêts.

Afin d'harmoniser les services de la collectivité en fonction des différentes gestions (régie, prestations, délégation des services), la CCRV propose un règlement d'assainissement collectif unique sur l'ensemble de son territoire. Celui-ci a été voté à l'unanimité lors du conseil communautaire.

Ce règlement est accessible auprès des mairies des 9 communes concernées et sur le site de la collectivité : www.cc-retz-en-valois.fr.

La Communauté de Communes Retz-en-Valois c'est :

- 537 km²
- 54 communes
- 29 936 habitants
- 15 vice-présidents, 8 membres de Bureau, 86 conseillers communautaires
- près de 100 agents impliqués
- une localisation proche des grands pôles que sont Roissy-Charles de Gaulle à 40 minutes, Reims et Paris à 1h, Amiens à 1h25 et Lille à 1h50.